

Assemblée plénière du Jeudi 11 juillet 2019 : Approbation de la révision du SCoT de la CACL

Ce jeudi 11 juillet 2019, les élus du conseil communautaire de la CACL ont approuvé à l'unanimité la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

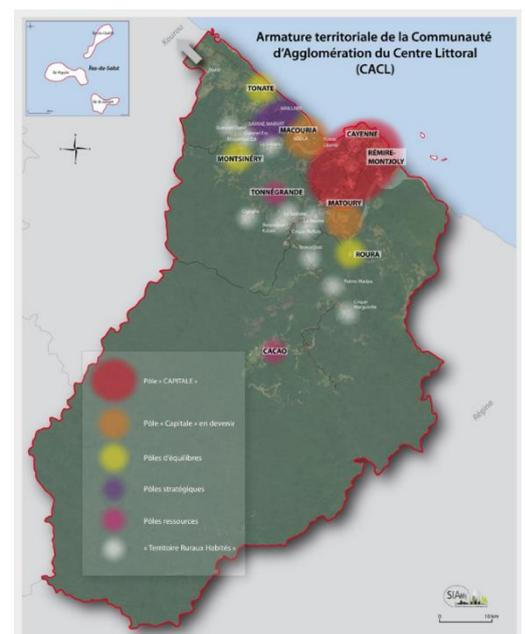
Sa révision vise à redéfinir de manière concertée les objectifs d'aménagement, d'urbanisme et déterminer les perspectives de développement durable du territoire.

La finalité est d'élaborer un nouveau projet de territoire adapté aux ressources de l'agglomération et de maîtriser la pression foncière croissante sur la CACL.

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du SCoT repose sur 5 axes stratégiques :

1. Affirmer le rôle du territoire dans l'espace régional en s'appuyant sur une structure urbaine clairement définie
2. Renforcer l'attractivité économique en s'appuyant notamment sur les atouts locaux
3. Structurer une mobilité durable
4. Améliorer les équilibres humains
5. Développer un territoire durable et respectueux de l'environnement : la CACL vitrine d'une Guyane Grandeur Naturel

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE LA CACL	
- Pôle « capitale » : Cayenne, Rémire-Montjoly et Matoury (dans sa partie Nord)	Accueille la majorité des emplois; à vocation à disposer d'une offre en transport collectif performante; poids démographique qui a vocation à se renforcer; centralise les fonctions supérieures (administrations supra-territoriales, pôle universitaire, ...)
o Pôle « capitale » en devenir : Matoury (dans sa partie Sud avec notamment le développement du secteur Mogès) et Macouria dans son extrémité Est (de Soula à la Pointe Liberté);	Poursuite du développement de ces parties du territoire; renforcement du maillage en transport; diversité des fonctions urbaines (logements, équipements emplois, services), pôle qui doit permettre de « répartir » la pression de l'urbanisation.
- Pôles d'équilibres : Tonate, Montsinéry (bourg) et Roura (bourg);	Secteurs qui ont vocation à structurer le développement d'un « arrière pays ». Rôle de structuration et d'équilibre du territoire; vocation à développer des services et équipements en complément ou alternative au pôle « capitale ».
- Pôles stratégiques : Secteur de Savane Marivat et de Maillard;	Secteurs ciblés dans le cadre de l'OIN; développement équilibré et répartition de la croissance économique et résidentielle; doivent constituer des relais permettant de répondre aux principaux besoins de proximité.
- Pôles ressources : Tonnégrande et Cacao	Développement urbain raisonné; en réponse à l'attractivité économique recherchée le SCoT y autorise l'implantation d'activités touristiques notoires.
- Territoires Ruraux Habités : Beauséjour, Maripa, Crique Marguerite, Les Hauts de Montsinéry-Tonnégrande, Le Solitaire, La Baume, Risquetout Ouest, Quesnel Est et Ouest, La Carapa.	Le développement de ces espaces de vie devra se limiter aux zones déjà occupées et pourront investir dans des équipements et services de nature à couvrir les stricts besoins quotidiens de la population permanente et touristique.



COMMUNIQUE DE PRESSE

11/07/2019

CONTACTS PRESSE

Isabelle PATIENT

Directrice aménagement et transport
Direction Aménagement et Transport
Tél: 0594 28 90 47 / GSM: 06 94 41 22 35
Mail : isabelle.patient@cacl-guyane.fr

Eric LAFONTAINE

Directeur de Cabinet
Communauté d'agglomération du centre littoral
(CACL)
Tél : 0594 28 91 08 / GSM : 0694 20 78 46
Mail: eric.lafontaine@cacl-guyane.fr

Cotis LOUIS

Chargé de mission aménagement
Direction Aménagement et Transport
Tél: 05 94 28 28 28 / 06 94 24 28 57
Mail : cotis.louis@cacl-guyane.fr